



**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 JANVIER 2019**

Le **LUNDI 28 JANVIER 2019 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 janvier 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

**Etaient présents :**

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Robin DAVID, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Jean Marie ALINE, Juanita AUGUSTIN, Patrick GIRAUD, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS (présent à la CM/19/001)

**Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :**

Cécile GALHAUT à Martine LANGLOIS, Cécile JOURDAINNE à William GUILLARD, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Amandine TAVARES GOMES à Tony LACROIX

**Absent(s) non excusé(s):**

Juan Carlos VEGAS (à partir de la CM/19/002)

**Absent(s) excusé(s):**

Marie Elise CAREL

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LE COUSIN est nommée secrétaire de séance.

-----

**ADMISSION EN NON-VALEUR D'UNE TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT - CM/19/001**

**A la majorité (par 23 voix pour et 0 voix contre ; abstentions : 4),** le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur la somme de 197 euros. Cette somme sera inscrite à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur » pour un montant de 197 euros.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
23	28	pour: 23 contre: 0 abstention(s): 4 non votant(s) : 0

-----

**GARANTIE D'EMPRUNT SEMVIT - OPERATION MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE - CM/19/002**

**A la majorité (par 25 voix pour et 0 voix contre ; abstentions : 1).**, le Conseil Municipal décide d'accorder la garantie de la Ville du Trait à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 910 000,00 € souscrit par la SEMVIT auprès de la Caisse d'Epargne, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°5393102 constitué d'une ligne du prêt.

**DECIDE** d'accorder la garantie de la Ville du Trait à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 490 000,00 € souscrit par la SEMVIT auprès de la Caisse d'Epargne, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°5393146 constitué d'une ligne du prêt.

**DIT** que les garanties de la collectivité sont accordées pour les durées totales des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et portent sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur simple notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'Epargne, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**S'ENGAGE**, pendant toutes les durées des prêts, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse d'Epargne et la SEMVIT.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	28	pour: 25 contre: 0 abstention(s): 1 non votant(s) : 0

-----

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'AUTORISATION DE TRAVAIL DOMINICAL AU SEIN DE LA SOCIETE TECHNIP FLEXI FRANCE - CM/19/003**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical d'au maximum 353 employés de la base offshore de la Société TECHNIP Flexi-France sise au Trait sur 25 dimanches travaillés durant l'année 2019.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**DÉLIBÉRATION AUTORISANT MONSIEUR LE MAIRE À SIGNER UN MARCHÉ PUBLIC D'ENTRETIEN DES ESPACES COMMUNAUX, COMPRENANT L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET LE NETTOYAGE DES VOIRIES - APPEL D'OFFRES OUVERT - CM/19/004**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre du marché public d'entretien des espaces communaux, comprenant l'entretien des espaces verts et le nettoyage des voiries et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT MEDICO-ÉDUCATIF (IME) - CM/19/005**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver les termes de la convention de partenariat relative à une prestation de service d'entretien des espaces verts dans le cadre d'un chantier école pour la ville du Trait.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	28	pour: 25 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 1

-----

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AUTO ECOLE VALLEE DU TRAIT DANS LE CADRE DE LA BOURSE AU PERMIS 2019 - CM/19/006**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse au permis de conduire automobile versée directement à l'auto-école Vallée sise 607, Rue Raymond Bretèche, 76580 Le Trait.

DE FIXER la composition du comité de suivi et de décision, comme suit :

- Patrick CALLAIS, Maire
- William GUILLARD, adjoint en charge du sport, des associations, de la culture et des animations
- Marie LE COUSIN, adjointe en charge de l'emploi et de la formation
- François LANGLOIS conseiller délégué au Bureau Emploi Formation

- Vincent SGARLATA élu du groupe minoritaire

**DE FIXER** le montant de cette bourse à un montant plafonné à 1 550,00 €, incluant les prestations suivantes : frais de constitution de dossier, pochette pédagogique, cours théoriques et examen blancs, 2 présentations à l'épreuve théorique du permis de conduire (code), timbres fiscaux compris, 25 heures de conduite sur la base de l'évaluation de départ, 1 présentation à l'épreuve pratique du permis de conduire.

**D'APPROUVER** la convention de partenariat entre la ville et l'auto-école Vallée relative et la charte relative à l'attribution de la bourse au permis.

**D'IMPUTER** les dépenses en résultant au budget communal de l'exercice en cours, fonction 40, « sport et jeunesse –services communs », chapitre 011 « charges à caractère général », article 6288 « Prestations de services ».

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	28	pour: 25 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 1

-----

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DU TRAIT ET ENEDIS CONCERNANT L'ACCOMPAGNEMENT AUTOUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE - CM/19/007**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal décide d'approuver les modalités de la convention et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention de partenariat.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UNE FOURRIERE ANIMALE  
MUNICIPALE PAR DELEGATION ENTRE LA VILLE ET LA SOCIETE NORMANDE DE  
PROTECTION AUX ANIMAUX (SNPA) DE ROUEN - CM/19/008**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de convention relatif à la mise en place d'une fourrière animale avec la SNPA de ROUEN.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**ECHANGE DE FONCIER POUR LES PARCELLES CADASTREES SECTION AM N°457 ET  
AM N°459 - CM/19/009**

A l'unanimité, le Conseil Municipal,

**RAPPORTE** la délibération CM/18/011 du 29/01/2018.

**DECIDE D'APPROUVER** l'échange de foncier entre les parcelles cadastrées section AM n°457 et AM n°459 par division de la parcelle AM n°107 en 2 lots (AM n°457 : A, AM n°458 : B) et la division de la parcelle AM n°412 en 3 lots (AM n°459 : C, AM n°460 : D et AM n°461 : E), visant régulariser la situation du fossé à entretenir.

**DE MANDATER** un Notaire, à l'effet d'établir l'acte correspondant.

**DIT** que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

**CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre toute démarche utile à la réalisation de cette opération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES APPLICABLES  
SUR LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE - CM/19/010**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal décide d'approuver le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés applicables sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le  
29 janvier 2019

**Patrick CALLAIS,  
MAIRE**

